

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 63461-2021/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 45-2021/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du développement économique et du personnel
et de la réglementation générale (DE-PRG)
du mercredi 7 juillet 2021

Le **mercredi 7 juillet 2021 à 8 heures 30**, les commissions conjointes du développement économique et du personnel et de la réglementation générale (DE-PRG) se sont réunies sous la présidence conjointe de Mme Naïa Wateou et M. Aloisio Sako, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 48624-2021/1-ACTS**: projet de délibération approuvant les statuts de la société publique locale « Sud Tourisme » et autorisant la présidente à les signer.

Présents :

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, Mme Magali Manuohalalo et Mme Naïa Wateou.

Membres de la commission PRG :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Magali Manuohalalo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Aloisio Sako, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Absents :

Membres de la commission DE :

Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Louis Mapou et M. Petelo Sao.

Procurations* :

Membre de la commission DE :

M. Julien Tran Ap donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot.

Membre de la commission PRG :

M. Lionel Paagalua donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission DE et soit 7 membres présents et 1 membre représenté pour la commission PRG.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nina Julié, M. Jean Kays, Mme Emmanuelle Khac, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger et Mme Françoise Suve.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Chloé Lafleur, directrice adjointe du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

Mme Iolani Martin, chef de service du tourisme (ST/DDET) ;

Mme Yoanne Massemin, responsable du bureau de la gestion des déchets (SICIED/DDDT) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Justin Pilotaz, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Stéphanie Siaga, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Sandra Sontheimer, ingénieur déchets (SICIED/DDDT).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 48624-2021/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les statuts de la société publique locale « Sud Tourisme » et autorisant la présidente à les signer.

Le tourisme est amené à évoluer et à s'adapter avec le contexte de crise sanitaire mondial. Conscients des enjeux de développement de ce secteur, les élus de la collectivité ont décidé d'approuver en séance publique du 1^{er} avril dernier des orientations stratégiques provinciales visant à réorganiser la façon dont la province Sud accompagne les entreprises du tourisme afin de générer un développement durable et qualitatif et donc, notamment, des emplois sur tout le territoire provincial.

Un service du tourisme au sein de la Direction du développement économique et du tourisme est en train d'être constitué afin de proposer un plan d'actions pour faire de notre territoire une destination de référence en matière de tourisme durable tant pour les calédoniens que pour les visiteurs extérieurs. Des indicateurs seront mis en place afin de savoir ce que représente ce secteur d'activité dans l'économie Calédonienne, d'autres permettront à la collectivité de mesurer la pertinence des dispositifs provinciaux mis en place.

En complément de ce service du tourisme aux missions stratégiques, la province souhaite créer une agence d'attractivité « Sud Tourisme » qui aura pour principales missions de promouvoir et de commercialiser l'offre touristique. Entité agile, sous la forme de société publique locale (SPL) pour booster l'activité économique des territoires de la province.

Les projets de statuts, annexés au présent projet de délibération ont fait l'objet d'échanges avec les quatorze communes de la province. Il est en effet souhaité de pouvoir piloter les orientations de la future SPL avec les communes, d'où leur représentation au sein de l'organe décisionnel de la SPL.

Certaines communes ont confirmé leur volonté d'intégrer l'agence d'attractivité en tant que membre fondateur et d'autres ont émis le souhait de le faire dans un second temps. En effet, pour ces dernières, il existe actuellement un réseau d'offices de tourisme cofinancés par des communes et la province Sud. Pour les communes qui n'intègrent pas dès le départ l'agence d'attractivité, il est décidé de continuer, de manière temporaire, la poursuite d'un financement provincial mais qui sera réévalué en fonction des missions qui seront réalisées par la SPL ou par l'office de tourisme.

Il est donc question ici, dans la continuité des décisions adoptées en assemblée de province le 1^{er} avril dernier, de permettre à la province Sud d'approuver les statuts de la future agence d'attractivité « Sud Tourisme » et de définir à quelle hauteur la collectivité va participer au capital de cette société.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Dans la discussion générale, Mme Manuohalalo est revenue sur l'article 16 des statuts de la SPL, qui fixe une limite d'âge à 70 ans pour les représentants des collectivités territoriales devant siéger au conseil d'administration : elle a souhaité savoir si les représentants de la commune étaient les maires.

En réponse, M. Pannier a précisé que les règles des sociétés différaient de celles des collectivités, qui n'imposent pas de limite d'âge pour siéger au sein des assemblées. Les communes ne sont pas obligées de désigner leur maire, cependant, elles devront respecter cette condition de limite d'âge.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 5 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Mmes Magali Manuohalalo, Maria-Isabella Saliga Lutovika ainsi que M. Aloisio Sako se sont abstenus au vote de ces articles, souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité. (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission PRG :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité. (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, M. Aloisio Sako s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, les présidents des commissions ont clôturé la réunion à 8 heures 45.

**La présidente de la commission du
développement économique**



Naïa Wateou



**Le président de la commission du
personnel et de la réglementation
générale**



Aloisio Sako

